



Étroitement associés à vos contrats de prévoyance, disponibles en option gratuite ou payante, des services sont là pour vous simplifier la vie à travers une assistance souvent très complète.

DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER AU CAS OÙ...



LA PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Parce que les accidents et les maladies, ça n'arrive pas qu'aux autres, salariés et travailleurs non-salariés doivent accorder une place particulière à leur prévoyance en cas d'arrêt de travail.

➤ Protégez-vous contre les accidents de la vie

Le contrat **Garantie Protection Accident** vous permet de protéger vos proches contre les conséquences des aléas de la vie et de leur transmettre un capital en cas de décès ou d'invalidité. Il bénéficie d'un service d'assistance complet : informations juridiques, administratives et pratiques, accompagnement psychologique et social, évaluation, bilan personnel et professionnel et élaboration d'un projet professionnel, garde à domicile des enfants de moins de 15 ans, aide à domicile (auxiliaire de vie, travailleuse familiale, aide-ménagère).

➤ Assurez les ressources de votre famille

L'**Assurance Prévoyance individuelle** (décès/invalidité) préserve les ressources de vos proches en cas de décès ou d'invalidité.

Elle bénéficie, elle aussi, de garanties d'assistance étendues : accompagnement sur les démarches administratives, assistance décès (rapatriement du corps, retour des proches lors d'un séjour à l'étranger...), aide à l'organisation des obsèques, aide au conjoint (assistance psychologique, assistance vie quotidienne...), assistance aux enfants mineurs du bénéficiaire décédé ou en invalidité (orientation scolaire, recherche de stages, de formations...), assistance à la vente ou à la location d'un bien immobilier, assistance au déménagement, assistance à la recherche d'emploi.



LA PRÉVENTION DES RISQUES EN ENTREPRISE

La réglementation sur la prévention des risques professionnels en entreprise est un vrai casse-tête pour les dirigeants. Ne l'affrontez pas seul !

Même si les conditions de travail ont bien changé depuis *Germinal*, elles continuent à faire peser, sur les salariés, des risques professionnels et la menace d'une altération de leur santé.

« Témoignage »

Vous êtes employeur ? C'est à vous de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité de vos salariés et de protéger leur santé physique et mentale.

Vos obligations légales sont importantes en la matière mais vous pouvez aussi prendre l'initiative de mesures de prévention. Votre assureur est là pour vous y aider.

➤ Mesurez l'exposition de votre entreprise aux risques

La **démarche Présence**, approche proactive de compréhension et de prévention des risques d'arrêt de travail, vous permet de mesurer l'exposition de votre entreprise aux risques, de mettre en œuvre et de piloter des actions de prévention personnalisées pour agir sur les causes de l'absentéisme.

➤ Établissez un diagnostic pénibilité

L'outil de gestion et de prévention des risques pro Web G2P permet de réaliser, avec le partenaire de l'assureur, Didacthem, cabinet spécialisé en prévention des risques professionnels, un **diagnostic pénibilité**. L'objectif est double : répondre aux obligations légales de votre entreprise, mettre en place des actions de prévention adaptées aux risques identifiés.

➤ Identifiez les risques au plus tôt

Développé avec Medialane, partenaire d'AG2R LA MONDIALE, le bilan de prévention en ligne **En Quête De Vie** a pour but de détecter les facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires avant l'apparition de celles-ci, via des questionnaires scientifiquement validés et réalisés en ligne, autour de quatre thématiques : manger, bouger, dormir et respirer. Si vous répondez à l'enquête, vous pourrez alors vous situer et mieux connaître vos points forts et faibles ainsi que les axes d'améliorations pour conserver votre capital santé.

Un accompagnement personnalisé sera alors possible pour travailler sur vos comportements.

➤ Faites-vous aider dans la rédaction du Document Unique

Ce service consiste en un accompagnement personnalisé à la rédaction du **Document Unique (DU)**, avec notamment : une liste des risques présents dans votre entreprise et leur hiérarchisation, une analyse des situations par unité de travail, une synthèse des mesures de prévention en place ou à prévoir.

➤ Optimisez la gestion de votre espace client

Dans le cadre d'un contrat de prévoyance collectif, ce **guide de bienvenue en entreprise** est dédié à la gestion du contrat et aux prestations mises en place pour faciliter les démarches, dont la plupart sont dématérialisées. Il accompagne le service digital accessible depuis l'espace client de votre entreprise pour :

- affilier ou radier vos salariés du contrat santé ;
- visionner le tableau des garanties santé de vos salariés ;

- demander des prestations en ligne (décès, invalidité, arrêts de travail...);
- gérer vos demandes d'indemnités-journalières (service Prest'IJ);
- désigner des bénéficiaires (service pour les salariés).



©DR

« JE NE SAVAIS PAS QUE NOTRE ASSUREUR POUVAIT NOUS AIDER »

Marie-Christine Hervé est Correspondante régionale AMPHITÉA et co-dirigeante d'entreprise en Bretagne

« Mon entreprise dispose d'un contrat de prévoyance collective et mon mari d'une assurance prévoyance TNS, mais j'avoue que je connais mal les services qui sont attachés à ces deux produits. Lorsqu'on souscrit un contrat prévoyance, c'est toujours un peu dans l'urgence, comme par exemple, un nouveau salarié qu'il faut intégrer. On va donc à l'essentiel – la prise en charge en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité, de décès... combien ça coûte – et on oublie de lire les petites lignes.

Ensuite, le contrat vit sa vie tout seul et si, par chance, aucun sinistre n'intervient, on n'a guère l'occasion de se pencher à nouveau dessus. Je ne savais pas, par exemple, que notre assureur peut nous aider dans la rédaction du Document Unique ou la prévention des risques professionnels. Faire de la prévention, ça m'intéresse !

Le monde du travail est un tout : le bien-être du salarié impacte directement le bien-être de l'entreprise et aller au-delà de nos obligations légales dans ce domaine ne peut qu'être profitable pour tout le monde. Merci donc à AMPHITÉA de nous faire découvrir tous ces services insoupçonnés. »

PRODUITS SOUSCRITS PAR

AMPHITÉA

En prévoyance individuelle, votre Association a souscrit le contrat **Garantie prévoyance individuelle**, un contrat d'assurance temporaire décès pour les particuliers de 18 à 70 ans inclus, qui permet le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

AMPHITÉA a également souscrit cinq autres contrats différents destinés aux entreprises et aux travailleurs non-salariés :

Prévoyance protection individuelle

Pour les artisans, commerçants et professions libérales.

Prévoyance gérant majoritaire

Pour les gérants majoritaires de SARL, SELARL et les gérants de sociétés civiles professionnelles (SCP), SNC...

Prévoyance protection revenus

Pour les artisans, commerçants, professions libérales et gérants majoritaires.

Prévoyance forfaitaire pro

Pour les dirigeants ayant le statut de salarié ou non-salarié.

Mondiale prévoyance entreprise

Pour les salariés de très petites entreprises (TPE).

Accompagnez vos salariés licenciés

Port@bilité+ est un service pour tous les assurés AG2R LA MONDIALE (Santé-Prévoyance) bénéficiaires de la portabilité de leurs contrats mutuelle et/ou prévoyance, suite à une sortie d'emploi. En partenariat avec Domplus, plateforme d'intermédiation, d'accompagnement et de coaching, l'assureur contacte ces assurés fragilisés par un licenciement et les informe sur leurs droits à la portabilité santé et/ou prévoyance.

Pensez à l'Action Sociale

Le fonds de l'**Action Sociale** permet des actions financières sociales de solidarité et de prévention en faveur de salariés qui connaissent, ou sont susceptibles de connaître, des difficultés matérielles, financières, physiques ou psychologiques.

Il est accessible par téléphone 0969 361 043 ou via un formulaire de contact sur www.ag2rlamondiale.fr

Soyez informé en temps réel

Plateforme 100 % digitale, le site **Diode** permet aux entreprises, aux professions de conseil (experts-comptables, avocats, courtiers, assureurs...) et organismes assurantiels de suivre instantanément (en moyenne 45 jours avant publication au Journal Officiel) les actualités et le contenu harmonisé de 379 conventions collectives avec une veille juridique sur les évolutions. Il est accessible sur abonnement (trois formules : business, consulting et Diode corporate).

Un service transversal d'accompagnement : "Nous vous conseillons en cas de difficulté"

Ce service d'accompagnement global "**Écoute, Conseil, Orientation**", éventuellement assorti d'une aide financière, intervient en cas de difficulté de la vie dans les domaines suivants : santé/prévention, logement, autonomie à domicile, dépendance, handicap, difficultés budgétaires, perte d'emploi, veuvage, famille. •

QUESTION DE L'ADHÉRENT AMPHITÉA

René, artisan boulanger: « J'ai entendu parler de "Branchez-vous santé" par ma branche professionnelle de la boulangerie. Je suis artisan, j'ai un salarié et un apprenti. Concrètement, quels sont les services auxquels je pourrais prétendre ? »

LA RÉPONSE DE L'EXPERT

« La boulangerie fait effectivement partie des 110 branches professionnelles pour lesquelles AG2R LA MONDIALE gère un accord national. Vous et vos salariés pouvez donc bénéficier des actions de prévention mises en place dans trois domaines: la lutte contre le cancer et la prévention de sa récurrence, la santé bucco-dentaire et l'épuisement des dirigeants de TPE-PME.

Votre apprenti a peut-être ainsi déjà bénéficié, dans le cadre de son CFA, d'un dépistage bucco-dentaire et d'une sensibilisation aux risques de votre métier effectués par un dentiste professionnel.

Une autre action de prévention, spécialement menée par votre profession, concerne aussi les boulangers: la lutte contre l'hypertension artérielle et le diabète, avec l'opération "Brioche Diab."



Marine Legoux,
chargée de projets prévention
AG2R LA MONDIALE

©DR



CHIFFRES- CLÉS

- **+ 800 000 personnes** bénéficient en France d'une pension d'invalidité.
- **40 000** décès par an sont dus à des traumatismes non intentionnels, dont **21 000** suite à un accident de la vie courante.
- **45 % des Français** déclarent devoir (toujours ou souvent) se dépêcher au travail, **30 %** disent avoir subi au moins un comportement hostile dans le cadre de leur travail en un an.
- **-17,7 %** du nombre d'accidents du travail en 2020 du fait de la pandémie.
- **29 % des salariés** disent avoir ressenti plus de stress en raison de la crise sanitaire, **14 %** ont développé des habitudes addictives (tabac, alcool...).

Sources : DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), CTIP (Centre technique des institutions de prévoyance), INRS (Institut national de recherche et de sécurité), Assurance maladie, Santé Publique France.

www.amphitea.com



EN SAVOIR +
POUR PLUS
D'INFORMATIONS

Retrouvez
tous les
services utiles
recensés dans
ce chapitre sur
notre site